



Parrainage Républicain

Date et heure du parrainage :

Élu(e) souhaité(e) :

Nombre d'invités à la Mairie :

Le parrainage républicain, ou baptême civil, n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

Le parrainage républicain se pratique à la mairie. Toutefois, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Le parrainage républicain n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état-civil. Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux ne présentent aucune valeur juridique.

Texte : www.service-public.fr

Questionnaire à compléter par les parents et à déposer en Mairie

Nom et Prénom(s) de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Nom et Prénom(s) du 1^{er} parent :

Date et lieu de naissance :

Nom et Prénom(s) du 2^{ème} parent :

Date et lieu de naissance :

Domicile des parents :

N° de Téléphone :

Adresse mail :

Nom et Prénom(s) du parrain :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Nom et Prénom(s) de la marraine :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Pièces à fournir

- 1 extrait de naissance de l'enfant
- Photocopie du livret de famille des parents
- Photocopie de la pièce d'identité des parents
- Justificatif de domicile des parents
- Photocopie de la pièce d'identité du parrain et de la marraine

« PROTECTION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL »

Les informations collectées par la mairie de Mellac, aux fins de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité les demandes d'actes d'état civil. Ces informations sont à destination exclusive des personnes habilitées ainsi que le demandeur et seront conservées pendant 1 an.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de vous adresser à la Mairie de Mellac :

- par courrier : Le Bourg – 29300 Mellac
- ou par mail : mairie@mellac.bzh

Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).